N° 581 — CINQ CENTIMES — Lundi 30 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 4, Lille, 84, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Havas*, 8, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour tout le *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Succursale de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

NOTRE PRIME

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

désirant remercier ses lecteurs et abonnés de la sympathie qu'ils n'ont cessé de lui témoigner vient de s'imposer un sacrifice énorme pour leur offrir une prime de la plus haute valeur.

Par un traité passé avec M. Leroy, professeur aux Ecoles académiques de Lille, l'administration du journal peut offrir à ses lecteurs, pour la somme minime de cinq francs, une merveilleuse gravure **LE VIGNERON**, de 0,60 c. sur 40 c. d'après le beau tableau de M. Hanoteau, gravure, dont la valeur réelle est de quarante francs.

Le talent de l'artiste lillois, M. Leroy a été consacré à Paris par plusieurs médailles à l'Exposition des Champs-Elysées où il est aujourd'hui : Hors Concours.

Une médaille d'honneur à l'Exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie et les nombreux travaux de M. Leroy acquis par l'Etat pour les collections du Louvre, sont une garantie du mérite de la gravure que nous offrons en prime.

Nous croyons répondre au goût artistique de notre population en mettant en vente cette œuvre à un prix plus que modeste.

Un tirage de 100 épreuves sur chine, (épreuve avant la lettre), sera mise à la disposition des amateurs au prix de **dix francs**.

Il suffit de remplir un bulletin à l'adresse du journal.

UNE EXPÉRIENCE

La question de l'enseignement secondaire et de l'enseignement spécial, vient de s'enrichir d'une expérience assez curieuse et dont le résultat fait loin d'être décisif et définitif, mérite cependant d'être enregistré.

Il s'agit d'un concours qui vient d'être essayé dans le ressort de l'Académie de Paris entre des élèves de l'enseignement classique et d'autres élèves appartenant aux classes correspondantes de l'enseignement spécial.

Voici le résultat officiel de cette tentative, que l'emprunte à un de nos confrères : "pour les mathématiques et la géographie résultats à peu près équivalents. Pour les autres branches d'études ils ont été plus variés.

Au départ, les forces sont à peu près égales, à partir de la troisième année, l'enseignement spécial faiblit et ses élèves montrent une culture générale moins forte et moins féconde. Mais, avec la sixième année, c'est-à-dire la dernière, l'équilibre reparaît, avec un léger avantage pour l'enseignement spécial.

Nous le répétons cette expérience, la première qu'on ait tentée, est encore trop insuffisante pour être concluante, car des facteurs étrangers à la nature même des études et aux programmes ont pu influencer le résultat final.

On peut se demander aussi si l'avantage accusé pendant la dernière année pour l'enseignement spécial ne provient pas en grande partie de l'affaiblissement de l'enseignement classique.

Néanmoins, ce qui reste acquis c'est que l'enseignement spécial ne donne pas en fin d'études une culture intellectuelle inférieure à celle de son antique rival et cela sur les matières qui sont le plus nécessaires à l'homme dans la société moderne c'est-à-dire sur l'histoire, la géographie, les mathétiques, la morale, la psychologie, les langues vivantes et le français.

Si l'on ajoute à cette constatation de fait, que l'enseignement spécial est de création toute récente, qu'il n'est encore pourvu que d'un corps enseignant peu favorisé, qu'il n'a joui ni de la confiance des parents, ni de la protection de l'Université, on reconnaîtra que les fruits qu'il a portés dans des conditions si mauvaises ne sont point à dédaigner et mérite de faire réfléchir tous ceux qui s'occupent aujourd'hui d'éducation.

L'instruction nécessaire à la majorité des Français ne dépasse certainement pas la moyenne obtenue dans l'enseignement classique, on peut même dire que cette moyenne n'est pas atteinte par la plupart des élèves qui suivent les cours de l'enseignement secondaire, car sur une classe de vingt-cinq ou trente élèves il n'y a guère que les dix premiers qui se maintiennent au niveau.

Eh ! bien, si l'expérience qu'on vient de faire se renouvelle et donne des résultats qui ne soient pas sensiblement différents de celle-ci, il sera établi que cette moyenne l'enseignement spécial permet parfaitement de l'atteindre et même de la dépasser et dans ce cas la question des deux enseignements ne tardera pas à être jugée.

L'enseignement classique trifié, rendu plus difficile par une sélection obligatoire à la fin de chaque classe restera le privilège de quelques élèves heureusement doués et qui se destinent à des professions où les humanités sont indispensables et l'enseignement spécial perdra sa spécialité pour devenir l'enseignement général des jeunes Français qui sont appelés à trouver dans le commerce, l'industrie, l'agriculture ou l'armée, l'emploi naturel de leur activité.

Nous avons raison de dire au début de cet article, que cette expérience mérite d'être suivie de près et d'un œil attentif, elle répond mieux aux préoccupations des pères de famille que tous les discours des théoriciens qui exposent de belles idées sans les appuyer d'aucun fait précis.

Th. BERGÈS

NOS DÉPÊCHES

Conseil des Ministres

Paris, 28 juin. — Le conseil des ministres s'est réuni hier sous la présidence de M. Carnot.

M. Rouvier a donné lecture du rapport qu'il adresse au président de la République relatif aux affaires du Crédit foncier.

Le rapport sera inséré à *l'Officiel* demain, accompagné du rapport des inspecteurs des finances, de la réponse de M. Christophle et d'une lettre adressée à ce dernier dans laquelle le ministre des finances formule des observations résultant de l'enquête.

M. Christophle est maintenu dans ses fonctions de gouverneur du Crédit foncier.

Le Conseil s'occupe ensuite de la responsabilité dans les accidents dont les ouvriers sont victimes, surtout en ce qui concerne l'organisation de l'assurance mutuelle et obligatoire pour les accidents ayant occasionné la mort ou une incapacité de travail absolue ou partielle, ou bien une incapacité temporaire ou absolue de trois mois au moins.

Le projet sera déposé par M. Roche aujourd'hui.

M. Constans a fait connaître à ses collègues que, sur l'avis du Conseil supérieur d'hygiène le gouverneur a interdit en Algérie le pèlerinage de la Mecque. Cette interdiction s'appliquera également pour la Tunisie.

Le gouvernement, tenant compte du sentiment manifesté par les Chambres de ne pas séparer le vote de l'emprunt de la discussion générale du budget, a décidé de ne demander au Parlement, avant la séparation, que le vote des quatre contributions directes.

La prorogation des Chambres aura lieu par conséquent vers le 14 juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 28 Juin :

AVANT LA SEANCE

LE BUDGET

M. Gerville-Réache, rapporteur du budget de la marine, a fait aujourd'hui à la commission du budget une intéressante communication.

Il avait entrepris de faire la comparaison des budgets des marines de l'Europe depuis 1871. Mais le ministère de la marine n'a pas pu se procurer tous les budgets et les comptes des marines étrangères.

Le rapporteur a dit que cette lacune était regrettable, qu'il fallait le combler, car les budgets et les comptes des marines étrangères étaient des sources de renseignements des plus utiles.

L'honorable député a pu néanmoins obtenir les chiffres concernant les budgets généraux des puissances depuis 1871, ainsi que la dépense totale qu'elles ont faite pour leur marine.

Voici ces chiffres qui sont pleins d'intérêt.

D'abord pour le budget général, depuis 1871 jusqu'à 1890, il a été dépensé :

En France, 66,876,141,542 francs, en Angleterre, 47,967,178,600 francs, en Allemagne, 15,435,957,843 francs, en Autriche, 5,781,063,442 francs, en Italie, 29,682,219,139 francs, en Russie, 47,861,994,527 francs.

Sur ces budgets généraux les puissances ont dépensé pour leur marine, dans le même période de 1871 à 1890 : Angleterre, 4,335,916,548 fr., France, 3,636,052,776 fr., Allemagne, 1,600,723,401 fr., Autriche, 470,115,677 fr., Italie, 1,101,165,559 fr., Russie, 1,979,628,282 fr.

Ces chiffres montrent que la France a plus dépensé pour sa marine que l'Allemagne l'Autriche et l'Italie réunies. Ces trois puissances n'ont dépensé que 2,522,005,634 fr. depuis 1871, tandis que la France a dépensé 3,636,053,776 fr.

Le rapporteur a ajouté que le chiffre de la dépense de la France se comprend, bien entendu, si le service colonial y est compris, ou de même des invalides.

Si on en déduit encore les dépenses du genre, de la Tunisie, du Tonkin, de Madagascar au titre de la marine, soit 186,339,000 francs, si l'on en déduit les 240,738,810 francs qu'ont coûté l'infanterie, l'artillerie de marine et la gendarmerie maritime, la dépense de la France pour la marine reste encore plus forte que celle de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche réunies.

Cependant la flotte de la France, qui était de 505 unités en 1871, est tombée à 420 unités, tandis que celles de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche réunies, qui étaient de 220 unités en 1871, sont de 528 en 1890.

M. Gerville-Réache, alors, montre que la proportion des constructions navales est de 18 0/0 du budget de la marine, qui est de 36,6 0/0 en France, s'élève à 39 0/0 en Russie, à 41,6 0/0 en Angleterre, à 44,7 0/0 en Autriche, à 47,4 0/0 en Italie, à 50,7 0/0 en Allemagne.

Il a conclu en disant que ce sont les frais généraux qui grèvent lourdement le budget de la marine française.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Floquet.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La fraude des beurres

M. Chuseret dépose une proposition de loi ayant pour but d'assurer la répression de la fraude sur les beurres. Il demande l'urgence sur sa proposition, ou, si la loi n'intervient pas, les producteurs de beurre seront obligés de se faire eux-mêmes fraudeurs.

L'urgence est déclarée.

Les raisins secs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi concernant la fabrication et l'imposition des vins de raisins secs.

M. Georges Graux, continuant le discours commencé dans la dernière séance, soutient que le vin de raisin sec, loin de faire concurrence au vin de raisin frais, est le meilleur grand service, car il conserve en France le goût et l'usage du vin jusqu'au jour où, les vignobles étant reconstitués, on pourra renoncer à toutes les boissons hygiéniques, pour n'employer que du véritable vin.

M. Jaluzot, rapporteur, dit qu'il ne faut pas, pour apprécier le projet, se placer trop exclusivement au point de vue du Midi : c'est un projet d'intérêt général.

M. Fourtou combat la taxe comme inutile.

Le ministre de l'Agriculture étant absent, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Sur la demande de M. Ricard, le nombre des membres de la commission du travail est élevé de 22 à 23.

La séance est levée à 5 h. 55.

LA Catastrophe de Fort-de-France

Paris, 28 juin. — Un télégramme du gouverneur de la Martinique annonce au sous-secrétaire d'Etat aux colonies que le nombre des morts dans l'incendie de Fort-de-France est de treize parmi lesquels M. Defroge, greffier, sa domestique, deux militaires, une créole et une indienne.

Les sept autres victimes sont encore inconnues.

C'est par suite d'une erreur que, dans les dépêches précédentes, faisant l'éloge du dévouement de Defroge et des deux autres militaires précités, on a omis d'ajouter qu'ils avaient péri victimes de leur dévouement.

LE MINISTRE DE LA GUERRE à Rambouillet

Rambouillet, 28 juin. — M. de Freycinet, ministre de la guerre, est arrivé ce matin à Rambouillet.

Il a trouvé sur la quai de la gare le colonel Pouleau, commandant le 6e régiment de chasseurs, entouré de tout son corps d'officiers, ainsi que les autorités civiles.

Le maire a souhaité la bienvenue au ministre et a témoigné des bons rapports qui existent de tout temps à Rambouillet entre l'élément civil et l'élément militaire.

M. de Freycinet, après avoir prononcé quelques paroles de remerciement, est monté en voiture et, escorté du peloton de 6e chasseurs, s'est rendu à l'école des enfants de troupe située dans une des dépendances de l'ancien château.

Par une délicate attention, les habitants de Rambouillet, prévenus dans la matinée de l'arrivée du ministre, avaient spontanément pavoisé la ville.

Quand le ministre est arrivé à l'école, les quatre cents élèves se trouvaient rangés en bataille dans la cour. Le commandant Tollain, qui a été chargé d'organiser l'école depuis sa fondation, est venu au-devant du ministre et lui a présenté le personnel placé sous sa direction.

M. de Freycinet a assisté aux exercices militaires des élèves qui, après avoir manœuvré avec une grande précision, ont exécuté un défilé des plus réussis.

Le ministre a continué sa visite par les salles d'étude, la salle d'armes, où il a assisté à une escrime qui a fait représentation d'escrime et de boxe.

Il a également suivi avec un très grand intérêt les exercices de gymnastique auxquels excellent les enfants de troupe de Rambouillet.

M. de Freycinet a adressé des compliments tout particuliers au sous-officier qui est chargé du gymnase et qui a eu obtenir de ses élèves des résultats vraiment surprenants.

Le ministre s'est ensuite rendu dans la salle d'honneur où, en présence de tous les officiers, il a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur au lieutenant-colonel Devoir, du 5e chasseurs. Il a fait chevaliers le capitaine Grosnier, du même régiment, et le lieutenant Ecé, du 143e régiment d'infanterie, détaché à l'école militaire préparatoire. Il a enfin remis la médaille militaire au sergent Méry qui fait partie du cadre de l'école.

Le ministre a ensuite visité par les dortoirs, les cuisines et les réfectoires; avant de prendre congé du commandant Tollain, il lui a adressé ses félicitations sur la parfaite tenue de l'école et l'attitude militaire de ses jeunes élèves.

M. de Freycinet est reparti de Rambouillet par le train de cinq heures et demie.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE NIMES

Nimes, 28 juin. — Des incidents tumultueux se sont produits hier soir à la séance du Conseil municipal.

En l'absence du maire, le Conseil était présidé par M. Serrières, adjoint.

Après un vote rejetant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil, M. Barbet, membre de la majorité protestataire, a déposé une proposition de blâme contre M. Pascal, maire, et a demandé la suppression de l'indemnité de 6,000 francs qui lui est allouée à dater du 1er juillet.

M. Serrières a refusé de mettre aux voix cette proposition et a levé la séance au milieu du bruit et des protestations de la majorité.

Une foule considérable, tant dans la salle du Conseil que sur la place de l'Hôtel-de-Ville, criait : « Démission ! Dissolution ! »

LES FÊTES DE NANCY

Nancy, 28 juin. — Les fêtes de Jeanne d'Arc ont commencé ce matin. Toute la ville est superbement pavoisée. Au début, fête religieuse.

A la cathédrale, qui est très bien décorée, une messe est dite par M. Sonnoël, évêque de Saint-Dié; l'évêque de Nancy, M. Turinaz, prononce le panégyrique de Jeanne d'Arc.

Services religieux également à la synagogue et au temple protestant.

A onze heures, le préfet Stéhélin, accompagné du conseil de préfecture, est parti pour Lorquin où il doit recevoir M. Barbey, ministre de la marine, et Develle, ministre de l'agriculture.

Les ministres sont arrivés à Nancy vers deux heures au milieu des acclamations enthousiastes de la population.

L'inauguration dela statue a eu lieu à quatre heures.

Dans son discours M. Develle a dit qu'il s'associait au grand acte de la cité lorraine après quatre cents ans d'indifférence.

Il a raconté la vie de Jeanne qui a rendu la nation au roi. On eut tenté de croire que ce n'est pas le sentiment humain qui a donné cette force à l'héroïne.

Il a dit qu'aujourd'hui Jeanne était l'incarnation du patriotisme et que sa statue, placée à la frontière est le symbole de la France. (Applaudissements).

D'autres discours ont été prononcés par M. Delordour, doyen de la Faculté des lettres, par le maire de Nancy, qui a fait l'éloge de M. Odiris, donateur, et de M. Fremeret, l'auteur de la statue, qui a été remarquée.

Les Ministres sont ensuite allés à l'académie, où un professeur et le président de l'association des Etudiants leur a exprimé un vœu en faveur de la création de l'Université à Nancy.

M. Barbey a répondu que le gouvernement fera son possible dans ce but et il a remis un drapeau aux étudiants, puis les ministres ont visité l'institut chimique.

Faits Divers Télégraphiques

L'ARRIVÉE IMMINENTE D'EYRAUD A SAINT-NAZAIRE. — Paris, 28 juin. — *Le Lafayette* qui ramène Eyraud, touchera demain à Santander, où il ne s'arrêtera pas et arrivera lundi soir à Saint-Nazaire. Cette traversée, ce qui a été annoncé, M. Gouin, chef de la Sûreté, n'ira pas à Saint-Nazaire. Eyraud terminera son voyage avec les deux inspecteurs Soudrat et Goulard.

INCENDIE D'UNE FILATURE. — Montbéliard, 28 juin. — La filature neuve de MM. Sahler, Berger, Courant et Cie, qui avait été incendiée le 16 septembre 1884 et reconstruite à neuf deux années quelques mois après, a été de nouveau en partie la proie des flammes, causées par la foudre, dans la nuit du 26 au 27 courant.

Les machines atteintes par le fluide électrique sont toutes hors de service.

Les pertes, estimées 140,000 francs, sont couvertes par plusieurs compagnies d'assurances.

Nouvelles Etrangères

UN MANIFESTE ALLEMAND contre la cession de Zanzibar

Berlin, 29 juin. — Les journaux allemands publient tous, et le plupart, sauf la *Gazette de Cologne*, qui lui consacre toute sa quatrième page, avec des réserves, un manifeste daté de Zurich, et signé du docteur Tiek. Ce document, intitulé *Deutschland, wach auf* (Allemagne alerte) proteste en termes véhéments contre la cession faite en Afrique équatoriale à l'Angleterre, et conjure les Allemands d'organiser un vaste pétitionnement au Reichstag pour qu'il rejette la convention anglo-allemande.

Dans ce manifeste, on prétend voir la main du prince de Bismarck dans ce manifeste. C'est une supposition gratuite, basée sur rien.

BRUTALITÉS ALLEMANDES à la frontière française

Belfort, 28 juin. — Depuis hier, le commissaire spécial de la gare frontière de Montbéliard-Vieux, flanqué d'une demi-douzaine de gendarmes, fait descendre tous les voyageurs des trains à destination de la France.

Il leur pose de nombreuses questions inquisitoriales.

Tous les voyageurs de nationalité française, non munis de passeports, qui, depuis peu, sont pénétré en Alsace-Lorraine, actuellement, sont brutalement appréhendés au collet et jetés en prison préventive.

Plusieurs Français viennent d'être victimes de ces procédés.

L'EXÉCUTION DU MAJOR PANITZA

Sofia, 29 juin. — Le major Panitza a été exécuté ce matin, en présence de la garnison.

ORDRE SIGNIFICATIF

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Par suite d'un ordre du ministère de l'intérieur, adressé à tous les gouverneurs des provinces, il est interdit aux colporteurs étrangers, de nationalité allemande ou austro-hongroise de circuler dans l'intérieur de l'empire. Les journaux peuvent continuer à circuler librement.

L'assassinat du préfet Barrême

Les renseignements que nous donnions, il y a quelques jours, sur le crime commis le 14 janvier 1887, et dont fut victime M. Barrême, préfet de l'Eure, semblent se confirmer.

Nous apprenons que le ministre de l'intérieur a reçu du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie des renseignements d'après lesquelles deux déportés auraient fait des révélations importantes concernant l'assassinat du préfet Barrême.

Les individus en question ont formellement dénoncé le meurtrier, qui serait actuellement détenu pour un autre crime dans une maison centrale de France.

Le ministre de l'intérieur a immédiatement transmis cette communication à son collègue de la justice. Les dénonciations des deux déportés sont surtout précises. Ils ont donné des détails qui laissent supposer qu'ils ont pris part au crime. On ne peut toutefois accréditer qu'avec beaucoup de prudence leurs révélations. Il est à craindre qu'ils ont avez intérêt à des dénonciations semblables, dans l'espoir d'être provisoirement ramenés en France.

M. Fenoux, juge d'instruction du parquet de Versailles, qui, en 1889, avait été chargé de suivre cette affaire, a été mandé à Paris, et communiquera à ses collègues des déclarations faites par les deux déportés.

Le conseil en la Seine et le service de la sûreté n'ont pas en encore à intervenir et ignorent, à l'heure actuelle si la nouvelle est vraie; telle est du moins la déclaration qui nous a été faite.

Néanmoins, il est question de faire revenir dans le plus bref délai possible, l'inspecteur principal Jaume, en ce moment à Nîmes, où il a été mis à la disposition du parquet de Versailles.

Il est bon de rappeler que c'est Jaume qui, en 1886, fut mis à la disposition du parquet de Versailles.

LES BALLONS DIRIGEABLES

A l'atelier d'aérostation militaire

Une information des plus intéressantes nous parvient au sujet des expériences d'aérostats dirigeables tentées par l'atelier militaire de Meudon.

Depuis l'année 1883, on peut la première fois le ballon de forme allongée, imaginé par MM. Renard et Krebs s'élève de l'atelier de Chalais, les deux inventeurs n'ont pas cessé de chercher la solution définitive du problème.

Il leur fallait trouver un moteur plus puissant sous un volume aussi réduit que possible, et nous affirmons que M. Renard vient de voir ses efforts couronnés de succès.

M. Renard a, en effet, parvenu à établir un moteur d'une force de soixante-dix chevaux, ne pesant

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 14

PARADIS PERDU

PREMIÈRE PARTIE

UN CRIME DE MÈRE

VIII

DEUX MAINS

Villadon n'attendit pas trop longtemps. Un peu de bruit se fit dans le corridor. Le médecin reconduisait son client. La porte se referma. Celle du salon s'ouvrit et Renebière, en reconnaissant le comte, ne put retenir un brusque mouvement.

Un légère pâleur s'épandit sur ses traits. Villadon lui montra Gilliette :

— Je désire, monsieur, que personne, pas même une enfant, n'entendre la conversation que je vais avoir avec vous.

— Suivez-moi dans mon cabinet, monsieur.

Et Renaudière le précéda. Quand le comte fut entré, le médecin ferma la porte.

— Nous sommes seuls. Parlez !

— Monsieur, dit Villadon avec un surprenant sang-froid, j'ai fort peu de choses à vous dire, ma visite sera courte. Ce n'est pas le docteur que je viens voir, c'est l'homme... Ce n'est pas le médecin dont la réputation, jugée d'après les apparences, est inattaquable... c'est le criminel dont aucun châtiment assez sévère ne pourrait punir la lâcheté...

— Monsieur... dit Renaudière qui, la première émotion passée, avait fini par reconquérir tout son calme, monsieur, vous me paraissez dans un état de surexcitation que je ne puis comprendre.

— Surexcité, moi ? fit Villadon... Vous pouvez tâter mes mains, si le cœur vous en dit. Vous verrez si j'ai la fièvre... Quant à ne me point comprendre, dites-vous, c'est une autre affaire. Du reste, je vais préciser. Je n'ignore rien de ce qui s'est passé il y a eu hier sept ans, le soir même de Noël, entre vous et la comtesse de Villadon.

— Je me rappelle également cette soirée, monsieur. J'ai sauvé un de vos enfants d'une mort certaine.

— Et vous avez, pour rendre la vie à cet enfant, imposé à la mère affolée la plus lâche et la plus criminelle des conditions... Et la malheureuse a dû accepter...

— Ah ! vous savez cela, aussi ?

— Je sais tout, tout... ma femme a tout raconté.

Les deux hommes étaient extrêmement pâles, mais cependant ils restaient calmes. On aurait dit qu'ils discutaient ensemble une question d'intérêt, ou qu'il n'y avait là, vraiment, qu'une visite d'un malade à un médecin, le médecin interrogeant, le malade répondant.

— Je ne vous dirai pas, continua le comte, que vous êtes méprisable entre les plus méprisables, qu'il n'y a peut-être jamais eu pareil exemple de cruauté et de lâcheté... Ladessus, votre opinion est faite, n'est-ce pas ? Et la mienne, si je voulais la manifester, je ne pourrais le faire qu'en vous crachant au visage.

— Je me suis vengé. Si c'était à refaire, je recommencerai. Ma vengeance n'était pas complète, puisque vous l'ignoriez. Elle est complète maintenant, puisque vous savez tout !...

— Vous devinez pourquoi je suis ici...

— Ma foi non... S'il vous plaisait de me le dire ? J'ai beaucoup de malades à visiter... la saison est mauvaise et il y a tant de pauvres gens dans ce pays... mes instants sont précieux et je vous prierai de ne pas trop en abuser.

— Je viens vous tuer.

— Comme cela ! au sant du lit ! dit le docteur en raillant.

— Vous comprenez bien qu'après ce qui s'est passé, l'un de nous doit mourir ?

— Vous le comprenez peut-être. Moi, pas. J'ajouterai même que l'éprouverai un certain plaisir à vous rencontrer désormais et à lire sur votre visage tout le bien que vous pense de moi. Plaisir qui m'était refusé jusqu'à présent.

— L'un de nous deux mourra, vous dis-je... Est-il besoin de vous provoquer pour vous obliger à vous battre ?...

— Je ne me battrai pas.

— Lâche et infâme, ver immonde !

— Puisque votre opinion est faite et puisque vous estimez que je suis un lâche, je ne veux pas vous démentir en me battant.

— Tu te battras peut-être lorsque le serai soufflété, misérable... où tu seras le dernier des hommes.

Et la main du comte s'abattit, puissante et vengeresse, sur la joue du docteur.

Celui-ci fermas les yeux et pâlit. Un peu d'écume vint à ses lèvres. Ses yeux étaient sanguinolents quand il les rouvrit. Il avait l'air d'un fou.

— Je ne me battrai pas, répéta-t-il, d'une voix rauque.

Villadon, je ne sais pas qui tu es, mais je ne sais pas si tu es un lâche, je t'aurai. Tu le sais bien. Je me suis déjà battu contre toi. Mais si je ne veux pas me battre, ce ne sera point parce que je le hais. Moi, je ne veux pas te tuer ! Et je ne veux pas non plus de la mort, parce que je veux jouir de ma vengeance. Il n'y a point d'inutile plus grande que celle dont tu viens de me faire. Regarde, j'ai conservé mon sang-froid. Je ne me battrai pas. Va-t-en. Je te le conseille. Tu pourras m'assassiner, peut-être, complète, puisque vous l'ignoriez. Moi, je ne trouvera des renseignements pour l'inquiéter. Donc, brisons-là.

Le comte haussait la cravache.

Il se releva d'un pas. On entendit un sifflement auquel répondit le cri de Renaudière, le cri d'une douleur atroce.

— C'est M. Rocoer.

Une fois que ma cravache d'ara marqué de honte au visage, misérable !

La joue était fendue. Le sang ruisselait. Renversé sur son bureau, le visage entre les mains, le docteur se tortait dans les spasmes d'une souffrance aiguë, lancinante.

Tout à coup, il se précipite sur Villadon. Son visage est hideux... Celui d'une bête... non plus celui d'un homme.

— J'accepte... j'accepte tout... Ah ! je voudrais me rouler dans ton sang... je te tuerai, soin-en sûr... Et je publierai ensuite que la femme a été ma maîtresse, que tes enfants ne sont point de toi... Ah ! ah ! moi qui avais conservé le secret... Je ferai tant de scandale autour de ton nom, quand tu ne serai plus là, que tu en tressaillis en ta tombe. Et si tu ne veux pas la tombe. Oui, j'accepte... Je me battrai. Et je veux, comme toi, un duel à mort... à mort. Et tu verras bien, c'est toi qui mourras.

— Nous sous battrons au pistolet.

— Oui, oui.

Et il essuyait le sang qui coulait de sa chair. Et il y avait du sang dans ses yeux aussi. Et sa barbe s'engluait de sang. Et son large front était rouge comme s'il avait été menacé d'une attaque d'apoplexie.

— Le sort pistolet.

— Tout ce que tu voudras !

— A bout portant.

— Soit !

— Le sort décidera lequel de nous deux tirera le premier.

— J'y consens. Et pas de témoins. L'assassinat se fera de nous deux par l'autre, avec le hasard pour désigner celui des deux qui sera l'assassin.

— Tu as compris...

— Quand ? Tout de suite, n'est-ce pas ?

— Dans deux heures... Le temps de sentrer aux Bergeraux, de mettre en ordre mes affaires et d'aller au carrefour des Trois-Chênes... Es connais ?

— Oui.

Le comte tira froidement sa montre :

— Il est neuf heures. A onze heures, alors.

— A onze heures.

— J'apporterai un pistolet. Inutile d'en apporter d'autres.

— Inutile en effet.

— A tout à l'heure, donc.

— A tout à l'heure.

Villadon sortit. Dans le corridor, au moment où il ouvrait la porte, il se crois avec Gillette qui se promenait, berçant et endormant dans ses bras sa grande poupée.

— A revoir, monsieur ! dit-elle.

— A revoir... mon enfant...

Et comme il s'en allait :

— Tu ne m'embrasse pas monsieur ?

Le comte fit semblant de ne pas entendre. La jolie voix douce de la fillette allait droit à son cœur. Et l'enfant poursuivait, toujours sérieuse.

— C'est toi, monsieur, qui estle papa d'André... Qu'on vient de me le dire... Veux-tu l'embrasser. André, pour sa petite amie Gillette ? Au revoir, monsieur, au revoir !...

Et pendant que Villadon partait, le cœur serré malgré lui par cette gentillesse, l'enfant debout sur le seuil, lui envoyait des baisers du bout de ses doigts mignons.

Lorsqu'il rentra aux Bergeraux, Fernande fut la première qui l'aperçut. Elle descendit aussitôt pour le recevoir et courut au-devant de lui.

— Vous l'avez vu ? Vous l'avez provoqué ?

Elle ne prononçait pas son nom. Cétait inutile.

Il ît l'étonné. Il ne voulait point la prévenir.

— Mais non. Je suis allé me promener, comme j'en ai l'habitude tous les matins. Je n'ai vu personne...

Mais elle secoua la tête. Elle ne croyait pas.

Il vit bien que tout mensonge serait inutile. Il préféra dire la vérité.

— J'ai vu. Je l'ai vu.

— Ah ! Eh bien ?

— Je me bats tout à l'heure.

— A l'épée.

— Au pistolet... à bout portant... un duel à mort.

— Un duel à mort, répéta la pauvre femme, comme un écho... eu, un duel à mort... de telle sorte que peut-être je ne vous reverrai plus.

— C'est possible.

Et il ajouta avec une dureté qu'il ne mit retenir :

— N'est-ce pas votre faute, Fernande ?

— Je vous survivrai pas, Urbain.

On dit cela et l'on meurt de vieillesse.

Ne m'accablez pas, je suis si malheureuse !

Elle pleurait, toute défaite toute défaillante.

— J'ai des dernières dispositions à prendre avant de partir, fit Villadon. Permettez-moi de vous quitter.

— Au moins, laissez-moi l'obtenir... Je ne vous battrai pas avant de m'avoir revue... que vous ne sortirez pas des Bergeraux sans m'avoir demandée.

— Je vous le promets.

Il s'enferma dans son cabinet. Il resta une heure, écrivit quelques lettres, puis, la conscience tranquille, étant prêt à mourir, si le hasard le choisissait, il redescendit dans le hall où il était sûr de rencontrer sa femme.

Elle s'y trouvait en effet. Elle ne pleurait pas. Elle ne pleurait pas. Des prières, elle n'avait point la force d'en formuler tant elle était abattue par ces terribles révélations. Des larmes, elle n'en pouvait plus verser. La source en était tarie.

— Vous embrasserez André, dit Fernande.

— Où est il ?

— Je vais vous le chercher.

Elle revint presque aussitôt avec l'enfant. André avait grandi depuis deux mois maintenant. Il était grand, robuste et pouvait passer pour fort et distingué comme son père. Sans rien lui dire et sans prétexte qu'il ne l'avait pas encore vu le matinée, l'Urbain embrassa longuement son fils à plusieurs reprises.

Puis il le renvoya le serrant des yeux jusqu'à ce qu'il eut disparu au haut de l'escalier. Insoucient et ne se doutant pas qu'un peu moins plus tard son père pouvait être rapporté sanglant mort.

Quand à Noël, Fernande n'osa prononcer son nom. Il devenait, non pas pour elle dans la tendresse maternelle, quelque volcanique de grande tristesse et de sinistres souvenirs, restait tout entier, mais pour le comte. Il devenait l'enfant maudit, l'enfant hérité d'un tant pour malheur ?

Villadon tira sa montre :

— Il faut que je parte, dit-il. Il est onze heures moins un quart. Il faut bien un quart d'heure d'ici aux Trois-Chênes. Si à onze heures et un quart je ne suis pas revenu aux Bergeraux, c'est que je serai mort.

Elle se mit à genoux.

— Urbain, partirez-vous sans me parlon ter ?... Urbain, n'aurez-vous pas pitié de moi ?

(*A suivre.*) JULES MARY.